



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

ACTIVE UNION DES PECHEURS DE LA RIVIERE D'AIN

PREAMBULE :

L'année 2021 aura été marquée par une forte hydraulité, de très belles populations d'ombres, mais aussi une période de pêche réduite liée au confinement pour les plus éloignés de la rivière, car seuls les pêcheurs du département ont pu pratiquer la rivière en début de saison.

Rapport financier :

L'AUPRA a vu ses effectifs augmenter en 2021 puisque 836 cartes d'adhérents (adultes, femmes et jeunes) ont été vendues contre 768 l'an passé (et 823 l'année précédente). Ces résultats sont une satisfaction quand on connaît toutes les atteintes que subit la rivière et qui bien souvent compliquent aussi la pêche. Les marnages, les canoës, la surfréquentation estivale, une pêche de l'ombre réduite à quelques semaines coincées entre l'ouverture et les premières chaleurs, la diminution de la population de truites et cette année un nouveau confinement n'ont donc pas découragé tous ces pêcheurs. Il faut aussi préciser que la BRA reste une des dernières rivières de l'Est à offrir une pêche de qualité.

L'AUPRA reste toujours une des premières AAPPMA du département. Plus que jamais pour vendre des permis de pêche dans le Domaine Public, l'AUPRA doit continuer à fournir outre une gestion ambitieuse et reconnue, un important effort de communication auprès des pêcheurs et des détaillants en cartes de pêche qu'il convient de remercier pour leur aide.

Les dépenses 2021 arrêtées à la date du 5 novembre 2021 (en raison de la date de l'assemblée générale liée aux élections) se montent à 14145 € dont 5756 € de « taxes CPMA et fédérales ». Les baux 2021 ont été payés sur l'exercice 2020 et les baux 2022 n'ont pas encore été acquittés.

Les recettes (vente des cartes, reversement réciprocité) se montent à 26773 €. En 2021 l'AUPRA a perçu la réciprocité 2019 et 2020.

L'AUPRA possédait au 05/11/21 une trésorerie de 81264 € environ.

Rapport moral :

Hydrologie, gestion des débits et population piscicole:

L'année a commencé avec une crue à 1200 m³/s, qui a été très néfaste sur la fraie des truites. Cette épisode naturel vient s'ajouter à plusieurs années où le recrutement en truitelles a été très faible. Cela n'aide sûrement pas la population de truites de la BRA à retrouver une certaine abondance, même si ce n'est pas le seul facteur.

Le printemps a ensuite été marqué par un important déficit pluviométrique avec un mois d'avril très sec. Mais dès la mi mai les épisodes pluvieux se sont succédés pour aboutir à une crue majeure en juillet, avec des débits dépassant les 1300 m³/s.

L'été a été ponctué de plusieurs coups d'eau ce qui a permis aux poissons comme aux bénévoles de l'AUPRA de passer un été serein. Dans ces conditions peu propices à la baignade, la fréquentation estivale de la rivière, et son cortège d'incivilités ont été bien moins importants.

Il est rappelé que les communes ont pris des mesures diverses comme la pose de roches pour limiter les stationnements abusifs, la pose de nombreuses poubelles pour limiter les dépôts d'ordures de plus en plus nombreux. De nombreux projets de barrières sont à l'étude pour limiter la circulation anarchique de véhicules motorisés.

Des campagnes de surveillance ont eu lieu (Gendarmerie et Office Français pour la Biodiversité). Plusieurs verbalisations (135 € et 4 points en moins) ont eu lieu pour non respect d'interdiction de circulation (y compris celle « sauf riverains » comme sous Neuville/Ain). A ce sujet, l'AUPRA invite les pêcheurs à respecter scrupuleusement ces interdictions (comme à Buchin par exemple) contrairement aux habitudes prises depuis de nombreuses années. L'AUPRA tente toutefois, avec les divers services concernés, de trouver des compromis afin de ne pas pénaliser les usagers respectueux de la BRA.

Gestion des débits :

a°) Procédure judiciaire AAPPMA et Fédération / EDF : la procédure contre les mortalités piscicoles issues des éclusées sur la BRA est toujours en cours.

b°) Situation 2021 en terme de gestion hydroélectrique pendant la phase reproduction / émergence des salmonidés : reconduction par EDF des mesures 2020 : débit plancher de 28 m³/s du 2 décembre 2020 jusqu'à fin de l'émergence de l'ombre et gradients de baisse lissés du 15 mars à mi juin:

de 120 à 80 m³/s : gradient de 15 m³/s

de 80 à 65 m³/s : gradient de 10 m³/s

de 65 à 35 m³/s : gradient de 6 m³/s

de 35 à 12 m³/s : gradient de 4 m³/s

c°) Projet EDF sur l'Ain : fin 2020, EDF a présenté à nouveau, en réunion de la Commission Locale de l'Eau son projet de modification de l'aménagement de Saut Mortier (aval de Vouglans). Ce projet semble intéressant afin de réduire les éclusées sur la BRA et d'augmenter la possibilité d'un bon remplissage du barrage de Vouglans en début d'été. La décision finale de réalisation de ce projet est attendue en avril 2022.

Bilan et limitation des captures :

Pour la pêche des truites, le jour de l'ouverture malgré une eau très froide, des truites bote été capturées sur tout le linéaire de la rivière. Nos gardes ont effectué de nombreux contrôles et rappelé aux pêcheurs la réglementation en vigueur sur nos lots. Le temps sec du mois d'avril a produit de belles éclosions, et de très belles truites ont été prises en sèche. Il y a eu assez peu de gammares sur les bordures et les nombreux coups d'eau de la fin du printemps n'ont pas rendu la pêche à vue des truites très aisée!

Du côté des ombres, les populations sont abondantes et il s'est fait de très belles pêches notamment en sèche. Il fallait par contre jongler avec les coups d'eau, le jour de l'ouverture de la pêche de l'ombre la rivière était à plus de 400 m³/s.

Nos 3 parcours no-kill de ont encore accueilli de nombreux pêcheurs qui ont pu apprécier le peuplement de ces secteurs. Quand les conditions de niveau et de température sont bonnes, la basse rivière d'Ain reste très fréquentée par des pêcheurs venus parfois de très loin, toujours attirés par les poissons exceptionnels que la rivière abrite encore même si la population de truite a fortement diminué ces dernières années, notamment par maladie en début 2018 et aussi à cause de l'impact des éclusées.

De très nombreux silures ont été capturés sur certains secteurs de la rivière. Ainsi 4 pêcheurs ont capturé 63 silures de 70 à 120 cm entre Buchin et Saint-Jean de Niost, en 2021. Ces poissons qui colonisent notamment les habitats de la truite (enrochements, sous-berges) doivent être éliminés quand les pêcheurs en capturent. C'est la seule façon de réguler cette espèce qui rappelle le n'est pas arrivée seule sur la BRA, les principaux foyers de colonisation jouxtent les plans d'eau.

Réglementation :

L'AUPRA avait demandé pour 2021 la mise en no-kill de la totalité de ses lots avec la réglementation éprouvée pendant 14 ans sur nos 3 parcours no-kill, à savoir l'interdiction des appâts naturels **en vue de la capture des espèces truites et ombres**.

Cette demande n'a pas été acceptée alors qu'elle permet tout à la fois de protéger les salmonidés et d'éliminer plus aisément les silures qui contaminent la BRA par suite d'introduction aussi stupides qu'illégales et par suite de débordements des plans d'eau voisins lors des crues du type de celle de 2018 (1450 m³/s).

La réglementation 2021 a donc été maintenue avec la limitation des captures sur nos lots à 1 truite fario et 1 ombre au maximum par jour et par pêcheur et les 3 parcours no-kill avec hameçon simple sans ardillon et interdiction des appâts naturels.

Actions:

Comme chaque année, un grand coup de chapeau doit être tiré à nos gardes particuliers, Bernard MARGUET, Adrien CLEMANDOT, Alain TRAUCHESSEC et Sébastien DERRUAZ qui se chargent de la régulation des cormorans.

Durant l'hiver dernier, ils ont éliminés 90 cormorans de la Basse Rivière d'Ain.

Hélas, de nouvelles dispositions réglementaires limitent maintenant le quota de régulation à 90 cormorans par saison pour l'AUPRA. En effet, une distinction est dorénavant faite entre les cormorans régulés sur les exploitations piscicoles et ceux régulés sur les eaux libres. A croire qu'il y aurait des cormorans estampillés « pisciculture de la Dombes » et d'autres « eaux libres » sans communication d'un domaine à l'autre !

Dans cette lutte contre les cormorans, l'AUPRA tient à remercier à tous nos précieux informateurs, le garde de l'OFB du secteur, Jean-Christophe LAPORTE pour son aide ainsi que les sociétés et la Fédération de Chasse pour leur compréhension.

En 2020: les bénévoles de l'AUPRA, membres du conseil d'administration, gardes, membres actifs ont ainsi consacré:
- tir des cormorans 200j

- surveillance de la rivière et des parcours no-kill 150 j
 - nettoyage et pose de panneaux 20 j (merci aux bénévoles qui ont consacré de nombreuses journées)
 - participation de l'AUPRA à des réunions SR3A, Fédération, cellule d'alerte, comité de gestion des débits, etc. 40j
 - secrétariat, site internet et trésorerie 30 j
 - plus de nombreuses heures au téléphone ou devant l'ordinateur voire les 2 à la fois...
- Soit un total de près de 500 jours au service de la basse rivière d'Ain et de ses pêcheurs !
Merci à tous.

Harles bièvres :

Depuis quelques années nous assistons à une colonisation de la BRA par cette espèce très prolifique, certaines nichées dépassent les 10 canetons, qui consomment des poissons et semblent apprécier les ombres au point de s'attaquer aux plus gros sujets qu'ils ne peuvent avaler et blessent avec leur bec muni de dentelure.

Ce canard piscivore étant une espèce protégée, nous avons sollicité à deux reprises une autorisation de capture et de déplacement de ces oiseaux comme cela se pratique en Suisse, mais pas encore en France et nous n'avons eu aucune réponse officielle.

Cette demande a été encore renouvelée auprès de la Fédération, à l'occasion des vœux formulés préalablement à l'assemblée générale. Pour la première fois cette année, la Fédération s'est également emparée de ce sujet. Espérons que cela permette une avancée plus rapide de ce dossier.

Lutte contre le braconnage :

Les forts débits exposent moins les poissons au braconnage, il n'a pas été constaté d'actes de braconnage importants cette année sur la rivière.

Remercions ici chaleureusement nos gardes qui ont effectué de nombreuses tournées, et n'ont cessé de rappeler la réglementation.

L'OFB mais aussi les gendarmeries du secteur, lors d'interventions parfois tendues ont été cette année encore d'un grand recours. Remercions ici ces 2 organismes sans lesquelles nous ne pourrions pas intervenir face à des braconniers déterminés et dangereux.

Travaux sur la rivière :

Dans le contexte particulier crues et confinement, de l'année 2021, peu de travaux et actions ont pu être réalisés.

Alevinage:

Même si la partie aval de l'Albarine n'a pas connu d'assec cette année, il convient de rappeler que la situation reste inchangée pour les pêches de sauvetage. La convention signée entre les AAPPMA de l'Albarine, de PLA et l'AUPRA qui officialise le partage des poissons récupérés lors des pêches de sauvetage de la Basse Albarine a permis à l'AUPRA de récupérer depuis 2001 plus de 400 000 ombrets et truitelles déversés ensuite dans les zones les plus froides de la rivière (résurgences et arrivées d'affluents).

Depuis 2019, la Fédération de Pêche de l'Ain a mis fin à ces pêches sous le prétexte d'un arrêté stipulant que les poissons issus de pêche de sauvetage ne devaient pas quitter leur rivière d'origine pour des raisons sanitaires!

Cette application toute nouvelle d'un arrêté ancien est intervenue le lendemain de la décision du tribunal administratif de Lyon donnant raison à l'AUPRA au sujet de la réglementation des parcours no-kill !

Devant cette troublante coïncidence, l'AUPRA a demandé à la fédération de lui communiquer le texte de l'arrêté interdisant sous conditions ses déplacements d'une rivière à l'autre. Le Conseil d'Administration de la Fédération a refusé de nous transmettre ce document.

Nous sommes très étonnés de cette décision étant donné que ces pêches de sauvetage sont pratiquées depuis fort longtemps et n'ont généré aucun problème sanitaire particulier. L'AUPRA a rappelé que l'Albarine se jette dans la BRA et qu'outre les échanges naturels de poissons (et d'eau !!!) entre ces 2 rivières, les modes de transmission d'éventuelles maladies sont nombreux (chaussures des pêcheurs, oiseaux et autres animaux...).

Un courrier a été adressé à la fédération en 2020 et est à nouveau resté sans réponse.

Cette décision empêche que des milliers de truitelles et d'ombrets puissent être sauvés et répartis sur l'Albarine et sur l'Ain.

Les pêcheurs comprennent mal qu'on laisse mourir des salmonidés sauvages de l'Albarine alors que des alevinages en poissons de pisciculture continuent un peu partout.

Nous demanderons à nouveau en 2022 à être entendus par la Fédération afin d'apaiser ce différend d'un autre âge et afin de sauver des dizaines de milliers de salmonidés tout en en faisant profiter une rivière soumise aux aléas des barrages et micro centrales.

Communication

Le dispositif d'alerte par SMS géré par Pierrick Chevillotte, garde particulier de l'AUPRA, continue de bien fonctionner et l'AUPRA invite les pêcheurs disponibles et volontaires à se faire connaître pour être ajoutés à ce réseau. L'AUPRA remercie vivement tous les bénévoles répondants à ces appels.

Le site Internet www.basservieredain.fr mis en ligne début décembre 2018 connaît toujours une bonne fréquentation.

La page Facebook reste bien évidemment active et constitue un moyen complémentaire d'information.

Les actions, réunions de notre association sont annoncées sur ces deux médias.

Le Conseil d'Administration de l'AUPRA vous souhaite une excellente saison halieutique 2022 et vous remercie de votre soutien.

Le Conseil d'Administration